

DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES DÉLINQUANTS À HAUT RISQUE (RDHR)

Ce formulaire, ainsi que tous les documents requis, doivent être acheminés au coordonnateur à l'adresse suivante :

Procureur en chef
Coordonnateur du registre des délinquants à haut risque
Bureau du service juridique
Directeur des poursuites criminelles et pénales
Complexe Jules-Dallaire
2828, boulevard Laurier
Tour 1, bureau 500
Québec (Québec) G1V 0B9

I. IDENTIFICATION DU DÉLINQUANT

Nom : Prénom :

DDN (aaaa-mm-jj) : F.P.S./S.E.D. :

Numéro du dossier :

Infraction(s) :

Date de l'infraction (aaaa-mm-jj) :

II. CRITÈRES DE REPÉRAGE

L'ensemble de l'information disponible sur le délinquant laisse croire que s'il commet une prochaine infraction impliquant des « sévices graves à la personne » (art. 752 C.cr.) ou une infraction énumérée à l'alinéa 753.1(2)a) C.cr., il pourra être déclaré « délinquant dangereux » ou « délinquant à contrôler ».

Oui Non

Le délinquant a été déclaré « délinquant dangereux » ou « délinquant à contrôler ».

Oui Non

Le délinquant a reçu une peine d'emprisonnement à perpétuité.

Oui Non

Le délinquant constitue et demeure une menace sérieuse pour la sécurité du public. (Veuillez considérer les facteurs énumérés ci-dessous avant de répondre.)

Oui Non

Est-ce que le délinquant :

- a commis/tenté de commettre une infraction à caractère sexuel envers un enfant?
- a commis une agression sexuelle particulièrement violente?
- a commis des gestes gratuits à caractère violent, et l'ensemble de son profil criminel démontre une évolution croissante du niveau de violence lors de la perpétration de crimes?
- est visé par un rapport/une évaluation qui fait état d'un potentiel de dangerosité?
- a causé un incendie criminel mettant en danger la vie humaine et présente des troubles psychiatriques ou psychologiques?
- a commis, à plusieurs reprises, des infractions alors qu'il était sous le coup d'une peine?
- a commis une infraction en utilisant une arme alors qu'il lui était interdit d'en posséder?

Autres commentaires :

III. DOCUMENTS À JOINDRE

- Dénonciation/acte d'accusation
- Demande d'intenter des procédures
- Précis des faits
- Déclarations
- Photographies
- Casier judiciaire
- Déclaration de la victime sur les conséquences du crime
- Rapports et évaluations (présentenciel, psychologique, psychiatrique, psychosexuel, etc.)
- Jugement (le cas échéant)
- Transcription(s) des notes sténographiques (le cas échéant) :
 - Jugement/Peine
 - Autre :
- Autre(s) document(s) pertinent(s)

IV. IDENTIFICATION DU PROCUREUR

Nom du procureur :

Date :

Signature :
